MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION
Le Rocher de Palmer
1 rue Aristide Briand
33150 CENON
SIREN 341 693 190

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

ACOM AUDIT
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 69 81 36

S.A.R.L. au capital de 445 100 €
R.C.S. Bordeaux N° 491 049 466 - N.A.F. 6920Z
N° intracom : FR01 491 049 466
Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région Nouvelle Aquitaine
Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine

acomexpertise.com

Aux membres de l'association MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3-Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 1-Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 21 septembre 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

BILAN - ACTIF

Musiques de nuit diffusion - 33152 CENON
SIRET 34169319000033

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	181 108	149 350	31 758	37 433
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations	2 022		2 022	2 007
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	984		984	984
TOTAL (II)			184 114	149 350	34 764	40 423
ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours		9 971		9 971	7 387
	CRÉANCES	Clients, usagers et compte rattachés	37 653		37 653	40 127
		Créances reçues par legs et donations				
		Autres créances	928 279		928 279	863 818
		Charges constatées d'avance	235 932		235 932	335 265
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités		352 229		352 229	270 358
TOTAL (III)			1 564 065		1 564 065	1 516 954
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)			1 748 179	149 350	1 598 829	1 557 377

BILAN - PASSIF

Musiques de nuit diffusion - 33152 CENON
SIRET 34169319000033

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droit de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droit de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)		
	Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	24 424	24 424
		Autres réserves		
	Report à nouveau		(369 231)	(315 119)
	Excédent ou déficit de l'exercice		(176 336)	(54 112)
	Situation nette (sous-total)		(521 143)	(344 807)
	CONSOMPTIBLES	Subventions d'investissement	13 676	21 761
		Provisions réglementées		
TOTAL (I)			(507 467)	(323 046)
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL (II)				
PROVISIONS	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
TOTAL (III)				
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		40 082	120 561
	Emprunts et dettes financières divers			
	Instruments financiers à terme			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		833 910	849 826
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		106 685	107 602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		1 055 392	702 522
	Produits constatés d'avance		70 227	99 912
TOTAL (IV)			2 106 296	1 880 423
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif		**(V)**		
TOTAL GENERAL (I à V)			1 598 829	1 557 377

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

Musiques de nuit diffusion - 33152 CENON
SIRET 34169319000033

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		Cotisations		
	VENTES DE BIENS ET SERVICES	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ( )	411 333	285 168
		Ventes de prestations de service dont parrainages ( )	2 575 297	1 858 786
	PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	Concours publics et subventions d'exploitation	1 848 747	1 955 479
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels ( ) Mécénats ( ) Legs, donations et assurances-vie ( )		
		Contributions financières		
		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		140 325
		Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
		Utilisations des fonds dédiés		
		Autres produits	65 171	16 795
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 900 549	4 256 553
CHARGES D'EXPLOITATION		Achats de marchandises	137 981	106 814
		Variation de stock	(2 584)	2 281
		Autres achats et charges externes	3 037 701	2 578 264
		Aides financières		
		Impôts, taxes et versements assimilés	41 992	39 937
		Salaires et traitements	1 058 811	983 477
		Charges sociales	329 073	362 952
		Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 101	14 394
		Dotations aux provisions		
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
		Reports en fonds dédiés		
		Autres charges	456 079	240 364
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 075 154	4 328 484
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(174 605)	(71 931)
PRODUITS FINANCIERS		Produits financiers de participations		
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
		Autres intérêts et produits assimilés	284	416
		Reprises sur provisions		
		Différences positives de change		
		Produits des immobilisations financières cédées		
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	284	416

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

Musiques de nuit diffusion - 33152 CENON
SIRET 34169319000033

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 015	2 605
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 015	2 605
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		(1 731)	(2 189)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		(176 336)	(74 120)
Produits exceptionnels (V)			33 226
Charges exceptionnelles (VI)			13 218
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			20 008
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		4 900 833	4 290 194
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		5 077 169	4 344 306
EXCEDENT OU DEFICIT		(176 336)	(54 112)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)		

Créée le 17 juin 1987, Musiques de Nuit Diffusion est organisatrice de concerts de jazz, de musiques du monde et plus généralement, de musiques amplifiées en Aquitaine. Fortement engagée dans la vie sociale locale, l'association s'est installée depuis 2010 dans les locaux du Rocher de Palmer à Cenon et gère la programmation artistique de ce lieu culturel ambitieux, doté de 3 salles de concerts.

Ouvert à tous les publics avec une programmation foisonnante, le Rocher propose de nombreux concerts et activités gratuites : Siestes Musicales, formations numériques, accès à l'espace de coworking, au studio numérique... Des actions de médiation y sont menées toute l'année - projets européens, régionaux, locaux et ultra locaux. De nombreux concerts sont également organisés hors les murs, dans différentes communes partenaires de la métropole bordelaise.

I – ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1- Continuité d'exploitation :

Incertitude sur la continuité d'exploitation

L'exercice 2025 présente un déficit de 176K€ pour l'association. Les principales raisons expliquant ce déficit sont les suivantes :

- Baisse des financements publics aux projets en 2025.
- Diminution du financement FSE sur le projet L_OPUS 2025-2026.
-A l'issue du bilan d'exécution de l'opération FSE n°50530 **« OPUS 2022-2024 »,** celui-ci a fait l'objet d'une vérification de service fait fin 2025, début 2026. L'évolution des règles européennes relatives au contrôle des pièces justificatives, dont nous n'avons eu connaissance qu'une fois le projet achevé, a conduit au rejet d'un nombre important de dépenses pourtant engagées et réalisées dans le cadre du projet. Cette décision a entraîné une proratisation et une **perte inattendues et conséquente de 143 658€ sur le solde de la subvention FSE à recevoir.**

En raison du déficit réalisé sur l'exercice par l'association et de ses fonds propres toujours en négatif et qui se sont dégradés au 31 décembre 2025, la continuité d'exploitation est compromise à ce stade.

Mesures prises :

- Demande d'aide exceptionnelle auprès du président de la Région Nouvelle Aquitaine (septembre 2026)
- Non remplacement de certains salariés (départ à la retraite, alternants...)
- Augmentation de l'activité en salle 1200 plus rentable et permettant d'augmenter les recettes de bar
- Augmentation du prix moyen du billet
- Nouvelle augmentation des tarifs de location des salles
- Solutions en cours avec le Crédit Coopératif (Dailly, autorisation de découvert...)

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Règlementation Comptable.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 598 829 euros.
Le résultat net comptable est de -176 336 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et dépréciation de l'actif
Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau, matériel informatique : de 1 à 5 ans
- Matériel son : 5 ans

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Produits Constatés d'Avance
Les produits facturés au titre de manifestations organisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en produits constatés d'avance. Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance concernent en partie des subventions qui financent des projets dont les actions continuent en 2026 comme le projet L'OPUS et le FARE.

Achats
Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

2 - Principes spécifiques au secteur associatif
Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable particulier du secteur culturel.

Les contributions volontaires en nature représentent quelques heures de bénévolat les soirs de concerts. Du fait de leur faible volume sur l'exercice, elles ne font pas l'objet d'une valorisation dans les comptes clos au 31 décembre 2025.

Les congés à payer au personnel intermittent étant pris en charge par la caisse des Congés Spectacles, ceux-ci ne font pas l'objet de provisions à la clôture de l'exercice. Nous avons cependant provisionné les congés à payer au personnel permanent.

3 – Changement de méthode
Le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ces règlements. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et

d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.
Sur l'exercice, ce changement de méthode obligatoire n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat ni sur la situation nette de l'association.

III – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Musiques de Nuit a souscrit au PGE en 2020 à la suite de la crise Covid-19. Le prêt N°127254C est garanti par une caution personne morale (convention) pour un montant de 325 399,65 €.

IV – EFFECTIF MOYEN

L'effectif 2025 des salariés permanents et intermittents se répartit comme ceci :
CDI perm : 16 (15,24 etp)
- Dont cadres : 5
- Dont agents de maitrise & techniciens : 10
- Dont employés : 1 (0,24 etp)

CDD (hors apprentis) : 1
Apprentis : 4

CDII (bar) : 5 (1,19 etp)
Intermittents : 167 sur toute la période (*6,55 etp*)

V – REMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En application de l'art 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 159 890,61 € en 2025.

VI – ENCOURS DE L'IFC EXTERNALISÉ

Le 1er décembre 2020, l'association Musiques de Nuit souscrit auprès d'AXA (par le biais d'Audiens) un contrat Indemnités de Fin de Carrière pour un montant de 48 580 €. L'encours est de 42 685 € au 31 décembre 2025.

VII – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre du contrôle légal des comptes Honoraires TTC facturés au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	11 688 €
TOTAL	**11 688 €**

VIII- ANNEXES

Informations relatives au bilan :

- l'état de l'actif immobilisé
- l'état des amortissements
- l'état des créances et dettes
- l'état des produits à recevoir
- le tableau de variation des fonds propres
- l'état de l'amortissement des subventions d'investissement

Informations relatives au compte de résultat :

- le détail des subventions d'exploitation
- le détail des produits constatés d'avance et charges constatées d'avance

IMMOBILISATIONS 2025

RUBRIQUES	Début exercice	Réévaluations	Acquisit
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE - I			
AUTRE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II			
Terrains			
Construction sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Construction, Installation générale			
Installation techniques, outil, Industriels			
Installations générales, agencements, divers	64 728		3057
Matériel de transport	0		
Matériel de bureau, Informatique	99 341		5877
Divers (matériel son)	6 613		1492
Immobilisations corporelles en cours			
Avcance et accomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III	**170 682**		**10 426**
Participations mise en équivalence			
Autres participations	2 007		15
Autres titres immobilisés	984		
Prêts, autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - IV	**2 991**		**15**
TOTAL GÉNÉRAL	**173 673**		**10 441**

RUBRIQUES	Virements	Cessions, Vols	Fin exercice	Valeur origine
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE - I				
AUTRE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II				
Terrains				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Construction, Installation générale				
Installation techniques, outil, Industriels				
Installations générales, agencements, divers			67 785	
Matériel de transport			0	
Matériel de bureau, Informatique			105 218	
Divers (matériel son)			8 105	
Immobilisations corporelles en cours				
Avcance et accomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III			**181 108**	
Participations mise en équivalence				
Autres participations			2 022	
Autres titres immobilisés			984	
Prêts, autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - IV			**3 006**	
TOTAL GÉNÉRAL			**184 114**	

AMORTISSEMENTS 2025

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Début exe	Dotations	Reprises	Fin exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE - I				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques, outil. Industriels				
Installations générales, agencements, divers	49389	4 669		54 058
Matériel de transport				0
Matériel de bureau, informatique, musique	78216	10 536		88 752
Divers (matériel son)	5644	895		6 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III				
TOTAL GENERAL	133 249	16 101	0	149 350

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations d	Reprises d
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE - I					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions, installations générales					
Installations techniques, outil. Industriels					
Installations générales, agencements, divers	4 669				
Matériel de transport	0				
Matériel bureau, informatique, musique, bus	10 536				
Divers (matériel son)	895				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III					
TOTAL GENERAL	16 101				

CHARGES REPARTIES s/ PLUSIEURS EXERCICES	Début exe	Augmentat°	Dotations	Fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

CRÉANCES ET DETTES 2025

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Provisions	Montant Net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autre immobilisations financières	984		984		984
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients	104 160		104 160	104 160	
Créances représentatives de titre prêtés			0	0	
Personnel et comptes rattachés	134		134	134	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	470		470	470	
État : Impôt sur les bénéfices	4 060		4 060	4 060	
État : Taxe sur la valeur ajoutée	165 550		165 550	165 550	
État : Autres impôts, taxes assimilées	409		409	409	
État : Créances diverses	670 489		670 489	507 791	
Groupe et associés			0	0	
Débiteurs Divers	20 660		20 660	20 660	
Charges constatées d'avance	235 932		235 932	235 932	
TOTAL GÉNÉRAL	**1 202 848**	**0**	**1 202 848**	**1 039 166**	**984,00**
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts, avance consentis aux associés					

ÉTATS DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	1an, 5 au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts à 2 ans maximum à l'origine				
Emprunts à 2 ans minimum à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	39 482	39 482		
Fournisseurs et compte rattachés	833 910	833 910		
Personnel et compte rattachés	25 460	25 460		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	77 790	77 790		
État : Impôt sur les bénéfices				
État : Obligations cautionnées				
État : Taxe sur la valeur ajoutée	785	785		
État Autre impôts, prélèvement à la source	2 649	2 649		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		0		
Groupe et associés				
Autres dettes	1 055 392	1 055 392		
Dettes représentative de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	70 227	70 227		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 105 695**	**2 105 695**	**0**	
Emprunts souscrit en Cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés associés				

PRODUITS À RECEVOIR AU 31/12/2025						
Date facture	**N° Compte**	**Intitulé**	**Montant HT**	**TVA**	**TTC**	**Libellé**
	7411000	Subventions Fonds Européens	113 975,00 €	- €	113 975,00 €	Subvention FSE Projet L_OPUS 2025
Total compte 4410100 - Subventions / Fonds Européens					***113 975,00 €***	
	7411900	Autres Subventions	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	Subvention FONDATION DE FRANCE Microfolies 2025
Total compte 4410900 - Subventions / Autres					***10 000,00 €***	
	6041000	Prestations Animations diverses	300,00 €	16,50 €	316,50 €	AVOIR CARAMBA presta HONEN FORD 1e partie P. WATSON
	604000	Achat de spectacles	7 000,00 €	385,00 €	7 385,00 €	AVOIR AMP Cession JAZZY BAZZ reportée en 2027
Total compte 4098000 - R.R.R. à obtenir et autres avoirs					***7 701,50 €***	
		TOTAL	**131 275,00 €**	**401,50 €**	**131 676,50 €**	

Tableau de VARIATION DE FONDS PROPRES 2025

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Écart de réévaluation					
Réserves	24 424				24 424
Report à nouveau	-315 119	-54 112			-369 231
Excédent ou déficit	-54 112	54 112		-176 336	-176 336
Situation nette	**-344 807**	**0**	**0**	**-176 336**	**-521 143**
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	21 761			-8 085	13 676
Provisions réglementées					
TOTAL	**-323 046**	**0**	**0**	**-184 421**	**-507 467**

SUIVI SUBVENTIONS EQUIPEMENT MDN 31/12/2025

SITUATIONS ET MOUVEMENTS		Montant accordé	Durée amortissment	Amort 24	Amort 25	Solde 2025	Amort 26	Amort 27	Amort 28	Solde 2028
13/07/2023	Subvention FNADT Micro folies (25 000€ dont 9604€ en subvention d'équipement)	9 604,00 €	3 ans	3 017,15 €	3 201,33 €	3 385,52 €	3 201,33 €	184,19 €		- 0,00 €
09/10/2023	Subvention Ville de Cenon Micro Folies	8 000,00 €	3 ans	2 666,67 €	2 666,67 €	2 666,67 €	2 666,67 €			- 0,00 €
19/11/2024	Subvention CR NA ESS Salle de Formation	10 000,00 €	3 ans	158,95 €	1 094,67 €	7 623,98 €	1 094,67 €	935,72 €		
	Subvention CR NA ESS Autre matériel FARE		3 ans		1 122,40 €		2 238,67 €	2 238,67 €	1 116,27 €	- 0,00 €
TOTAL GENERAL		**27 604,00 €**		**5 842,77 €**	**8 085,07 €**	**13 676,17 €**	**9 201,33 €**	**3 358,58 €**	**1 116,27 €**	**- 0,01 €**

SUBVENTIONS 2025

DATE	INSTITUTION	MONTANT 2025	ACOMPTE		SOLDE		OBSERVATIONS
			REÇU	À RECEVOIR	REÇU	À RECEVOIR	
	FONDS EUROPÉENS	**154 055,00 €**				**335 816,23 €**	
	FSE OPUS 2022- 2024		139 207,00 € le 05/10/23		319 312 € le 28/08/24	237 516,33 €	696 035€ Obtenus. Mais 503 361€ pour MDN2022-2024 dont 166 076€/2022- 167 827€/2023- 169 458€/2024
	FSE L_OPUS 2025- 2026	113 975,00 €	*92 178,00 €*				Convention 460 890€ obtenu/ 2 ans (25-26) dont 227 950€ pour MDN soit 113 975€/an
05/11/25	LE LABA Mobilité Bruxelle, partenaires OPUS oct 2025	1 538,00 €				1 538,00 €	
	LE LABA Projet SEWEM 22-24		19 555,55 € le 28/09/22		19 555,55 € Le 25/08/23	16 761,90 €	convention Subv. 55873 € de juin 22 à mai. 24. PCA
01/01/25	Ext PCA Projet MY PEACE YOUTH 2024-2026 (reste 16 058€ en 2026)	*38 542,00 €*	160 000,00 € *Le 14/12/23*		160 000,00 € *Le 11/07/25*	*80 000,00 €*	*61 100€ obtenu par MDN/400 000€*
	MINISTÈRE DE LA CULTURE	**279 300 €**				**- €**	
31/07/25	Fonctionnement 2025	257 800,00 €	257 800,00 € Le 12/08/2025			0,00 €	
21/10/25	Subv DGCA aide à la création mutualisée (MANDY LE ROUGE) 2025	7 500,00 €	7 500,00 € le 16/10/2025			0,00 €	
01/01/25	Ext PCA AAP Soutien aux dispositifs d'accompagnement Culturel 2023-2026	14 000,00 €	14 000,00 € Le 25/11/2025				12 000€ accordé. Projet sept 2023-aout 2026. Proratisation 2023: 14 000€/12*4. (37 333€ en PCA/2024-2026)
	CGET	**45 000,00 €**				**- €**	
02/07/25	CGET Préfecture de la Gironde / L'OPUS 2025	20 000,00 €	20 000,00 € Le 3/07/25			0,00 €	
02/07/25	CGET Préfecture de la Gironde / Fenêtre ouverte sur le monde 2025	20 000,00 €	20 000,00 € Le 3/07/25			0,00 €	
28/07/25	CGET Préfecture de la Gironde / Compit Fenêtre ouverte sur le monde 2025	5 000,00 €	5 000,00 € Le 6/08/25			0,00 €	
	CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE	**231 994,08 €**				**54 000,00 €**	
15/05/25	Fonctionnement 2025 (Culture)	150 000,00 €	105 000,00 € Le 27/06/25			45 000,00 €	
23/07/25	Carnaval des 2 Rives 2025 (Politique de Ville)	24 000,00 €	12 000,00 € Le 29/08/2025		12 000 € Le 20/02/26	0,00 €	Régul/ proratisation subv
23/07/25	Festival Hauts de Garonne 2025 (Politique de Ville) **proratisation**	19 708,24 €	10 000,00 € Le 29/08/2025		9 708 € Le 20/02/26	0,00 €	Régul/ proratisation subv
13/08/25	L'OPUS 2025 (Politique de Ville) **proratisation**	29 952,84 €	15 000,00 € Le 26/06/25		14 953 € Le 9/04/2026	0,00 €	
23/09/25	Subv IT/ 25 000€ L'OPUS 2025-2026 A PRORATISER (1 cession de formation/3 en 2025 8333€) puis 2 cessi	8 333,00 €	7 500,00 € Le 27/10/25		10 500 € Le 3/02/26	7 000,00 €	*25 000€ Obtenus. Projet 2025-2026 pour trois cessions de formation dont 1 en 2025: 1/3 en 2025.*
09/12/25	Complément fonctionnement (soirée Palestine/Israël système traduction) 2025	2 000,00 €				2 000,00 €	
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	**78 000,00 €**				**16 500,00 €**	
11/08/25	Fonctionnement 2025	35 400,00 €	38 500,00 € Le 16/06/2025			16 500,00 €	
	Carnaval des 2 Rives 2025	19 600,00 €					
20/05/25	Festival des Hauts de Garonne 2025	23 000,00 €	16 100,00 € Le 23/05/2025		6 900 € Le 4/11/25	0,00 €	
	BORDEAUX MÉTROPOLE	**67 500,00 €**				**16 500,00 €**	
01/07/25	AFRICARIBE 2024-2025	30 000,00 €	21 000,00 € Le 29/07/2025			9 000,00 €	
01/01/25	PCA AFRICARIBE 2024/2025	2 500,00 €			2 500 € Le 24/07/25	0,00 €	
29/04/25	Festival des Hauts de Garonne 2025	25 000,00 €	17 500,00 € Le 4/06/25			7 500,00 €	
12/08/25	Projet L'OPUS 2025 (convention 2025-2026 10 000€/année)	10 000,00 €	10 000,00 € Le 25/11/25			0,00 €	
	VILLE DE CENON	**829 982,92 €**				**318 991,46 €**	
28/02/25	Fonctionnement 2025	480 000,00 €	336 000,00 € Le 17/04/2025			144 000,00 €	
28/02/25	Compensation loyers sem 1 2025	174 991,46 €	174 991,46 € Le 1/09/2025			0,00 €	
28/02/25	Compensation loyers sem 2 2025	174 991,46 €				174 991,46 €	
	VILLE DE BORDEAUX	**36 850,00 €**				**8 700,00 €**	
17/03/25	Carnaval des 2 Rives 2025	29 000,00 €	20 300,00 € Le 8/04/2025			8 700,00 €	
05/06/25	Maraîchage Ecole année scolaire 2025-2026 et 2026-2027 (voir détail budget Camille)	360,00 €	5 000,00 € 29/08/2025				5000€ obtenu/25-26 (360€ en 2025, 1700€ prev en 2026, 2 940€ prev en 2027)
01/01/25	AAP IF Bordeaux Invite Ramallah 2024_25 7500€ à passer en PCA	7 500,00 €	7 500,00 €				
	CNM	**43 169,56 €**				**- €**	
20/05/25	Commission 1 / DROITS DE TIRAGE	20 300,56 €	20 300,56 € Le 29/05/2025			0,00 €	
04/12/25	Commission 2 / DROITS DE TIRAGE en 2025	*22 869,00 €*	22 869,00 € Le 12/12/2025			0,00 €	
	AUTRES SUBVENTIONS	**82 885,86 €**				**27 500,00 €**	
12/02/25	Ville de Floirac / Carnaval des 2 Rives 2025	1 900,00 €	14 950,00 € Le 28/04/25			0,00 €	
	Ville de Floirac / FHDG 2025	13 050,00 €					
12/06/25	Ville de Lormont / Carnaval des 2 Rives 2025	2 680,00 €	2 680,00 € Le 3/07/25			0,00 €	
28/05/25	Ville de Lormont / FHDG 2025	16 000,00 €	16 000,00 € Le 27/06/25			0,00 €	
12/06/25	Ville de Bassens / FHDG 2025	4 500,00 €	4 500,00 € Le 26/06/25			0,00 €	
07/03/25	Ville de Sainte-Eulalie / Programmation 2025	8 100,00 €	8 100,00 € Le 7/03/2025			0,00 €	
24/04/25	Ville d'Eysines / Programmation 2025 à dispatcher sur deux concerts?	11 000,00 €	11 000,00 € Le 21/05/2025			0,00 €	
	Fondation de France/Micro folies 2025	*10 000,00 €*				10 000,00 €	
31/07/25	Consulat Jérusalem Accueil MOHAMAD musicien Palestinien 3 mois oct-dec 2025	5 660,00 €	5 660,00 € Le 9/10/25			0,00 €	
01/01/25	France Volontaire Frais accueil SCV Int Emmanuella solde subvention	1 910,79 €	1 910,79 € Le 9/09/24			0,00 €	
	Amortissement subventions investissements	8 085,07 €				17 500,00 € Le 18/11/25	
	TOTAL GÉNÉRAL	**1 848 747,42 €**	1 596 432,80 €	0,00 €	555 428,30 €	**778 007,69 €**	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE AU 31/12/2025								
Date	Compte	Intitulé	Montant attribué	Libellés	Affecté sur 2023	Affecté sur 2024	Affecté sur 2025	Affecté sur 2026
01/01/2024	7411000	Subvention Fonds Européens	61 100,00 €	ERASMUS + Subvention MY PEACE YOUTH		6 500,00 €	38 542,00 €	16 058,00 €
31/12/2023	7411200	Subvention DRAC	42 000,00 €	Subvention DRAC - AAP Accompagnement Culturel FORUM 23-26	4 667,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	9 333,00 €
23/09/2025	7411500	Subventions Conseil Régional	25 000,00 €	Subvention CRNA L OPUS 25-26			8 333,00 €	16 667,00 €
05/06/2025	7411800	Subventions Ville de Bordeaux	5 000,00 €	Subvention VILLE DE BORDEAUX Marrainage sept.25/juin 27			360,00 €	4 640,00 €
14/10/2025	7063000	Partenariat	235,00 €	PASS CULTURE JEAN JAURES				235,00 €
14/10/2025	7063000	Partenariat	65,00 €	COLLÈGE JEAN JAURES (+ PB PASS CULTURE ?)				65,00 €
27/10/2025	7063020	Partenariat - non imposable	3 000,00 €	SACEM Fabrique à Musique				3 000,00 €
11/12/2025	7063010	Partenariat	2 000,00 €	BX METROPOLE insertion Programme S1 26				2 000,00 €
11/12/2025	7063000	Partenariat	1 500,00 €	RÉGION NOUVELLE AQUITAINE insertion Programme S1 26				1 500,00 €
11/12/2025	7063000	Partenariat	1 500,00 €	GIE RIVE DROITE insertion Programme S1 26				1 500,00 €
27/11/2025	7063020	Partenariat - non imposable	5 000,00 €	VILLE DE CENON cité éducative ACPTE parcours scolaires2026				5 000,00 €
09/12/2025	7063000	Partenariat	1 500,00 €	IDDAC participation Accélérateur de projets 25-26			750,00 €	750,00 €
10/07/2024	7066010	Recettes participations aux projets	9 478,67 €	VILLE DE CENON - Acompte Mois de la Danse 2025				9 478,67 €
			157 378,67 €	**TOTAL**	**4 667,00 €**	**20 500,00 €**	**61 985,00 €**	**70 226,67 €**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 2025				
		TOTAL	235 932,31 €	
Date facture	Compte	Intitulé	Montant HT	Libellé
13/01/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	15 000,00 €	LIVE NATION Cession BOULEVARD DES AIRS 05/03/26 CCA
05/06/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 000,00 €	AUGURI cession acompte SOPICO 17/01/26 CCA
05/06/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 000,00 €	AUGURI cession solde SOPICO 17/01/26 CCA
17/06/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	6 000,00 €	SUNNY SIDE acompte cession RICHARD BONA 24/04/26 VIGEAN / CCA
17/06/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	6 000,00 €	SUNNY SIDE solde cession RICHARD BONA 24/04/26 VIGEAN / CCA
18/07/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 000,00 €	Structure Spectacles cession acompte MIKI 25/02/26 CCA
18/07/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 000,00 €	Structure Spectacles cession solde MIKI 25/02/26 CCA
22/07/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	GERARD DROUOT cession Acompte 1 SUZANNE VEGA 06/03/26 CCA
22/07/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	GERARD DROUOT cession solde SUZANNE VEGA 06/03/26 CCA
22/07/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	8 000,00 €	GERARD DROUOT cession Acompte 2 SUZANNE VEGA 06/03/26 CCA
31/07/2025	6511000	Redevances pour logiciels	6 128,83 €	CCA / Accés Zendoc oct. 2025 à sept. 2028
05/08/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	VERYSHOW cession acompte YUSTON XIII 22/03/26 CCA
26/08/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 300,00 €	Zamora Productions cession acompte CESARIA EVORA ORCHESTRA 19/03/26 CCA
02/09/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 500,00 €	3D FAMILY cession acompte HAROLD LOPEZ NUSSA 27/03/2026 CCA
02/09/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	11 500,00 €	PERISCOPE cession acompte THE DEAD SOUTH 15/03/2026 CCA
02/09/2025	6516100	Sacem	31,78 €	SACEM attente telephonique 01/09/25 au 31/08/26 CCA
09/09/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 500,00 €	AZIMUTH cession acpte MACHA GHARIBIAN 16/01/26 haillan CCA
10/09/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	GOOD MORNING acpte cession LES WAMPAS 20/02/2026
30/09/2025	6042000	Autres prestations diverses	10 000,00 €	Al KAMANDJATI Accueil musiciens palestiniens report sur 2026
01/10/2025	6516100	Sacem	163,27 €	SPRE BAR 01/10/25 au 30/09/26 CCA
01/10/2025	6516100	Sacem	587,13 €	SACEM BAR 01/10/25 au 30/09/26 CCA
03/10/2025	6042000	Autres prestations diverses	125,00 €	ELOUAN THOMAS piges RAP JAN JUIN 26 CCA
08/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 000,00 €	ALLO FLORIDE acpte PERCEVAL 29/01/26 CCA
08/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 000,00 €	ALLO FLORIDE solde PERCEVAL 29/01/26 CCA
09/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 000,00 €	ALLO FLORIDE acpte MOSIMANN 20/03/26 CCA
09/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 000,00 €	ALLO FLORIDE solde MOSIMANN 20/03/26 CCA
09/10/2025	6516100	Sacem	583,86 €	SACEM musique CABANE DU MONDE oct. 25 sept. 26 / CCA
15/10/2025	6511000	Redevances pour logiciels	615,80 €	Licences ADOBE FARE janvier - octobre 26
15/10/2025	6511000	Redevances pour logiciels	3 146,00 €	Licences ADOBE FARE janvier - octobre 26
16/10/2025	6181000	Documentation générale	341,17 €	SUD OUEST Abonnement janvier - octobre 2026
21/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 000,00 €	AFX acpte 1 MENACE SANTANA 12/02/26 CCA
21/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 000,00 €	AFX acpte 2 MENACE SANTANA 12/02/26 CCA
21/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	AFX solde MENACE SANTANA 12/02/26 CCA
22/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 000,00 €	BAAM Productions acpte MPL 4/03/26 CCA
22/10/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	6 000,00 €	LAST TRAIN PRODUCTIONS acompte LAST TRAIN 26/02/2026 CCA
03/11/2025	6042000	Autres prestations diverses	62,50 €	ELOUAN THOMAS piges RAP JAN JUIN 26 CCA
05/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	6 500,00 €	A GAUCHE DE LA LUNE cession acompte DUB INC 24/01/26 CCA
05/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	6 500,00 €	A GAUCHE DE LA LUNE cession solde DUB INC 24/01/26 CCA
07/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 250,00 €	ALLO FLORIDE cession acpte ARØNE 14/03/26 CCA
07/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 250,00 €	ALLO FLORIDE cession solde ARØNE 14/03/26 CCA
07/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 250,00 €	ZAMORA cession acompte KLO PELGAG 29/01/2026 CCA
17/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 000,00 €	CARAMBA cession acompte JEAN 16/01/2026 CCA
17/11/2025	6042000	Autres prestations diverses	62,50 €	ELOUAN THOMAS Piges Rap JAN JUIN 26 / CCA
20/11/2025	6042000	Autres prestations diverses	784,00 €	Francoise Duret PIGES REDACTIONNELLES PROG JAN JUIN 26 / CCA
25/11/2025	6042000	Autres prestations diverses	250,00 €	STUBER Relecture programme jan juin 26 CCA
26/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 500,00 €	WART acpte cession TRINIX 26/03/2026
26/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 500,00 €	WART solde cession TRINIX 26/03/2026
27/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	550,00 €	AMP cession acompte 1 ADES THE PLANET 07/02/2026 CCA
27/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	550,00 €	AMP cession acompte 2 ADES THE PLANET 07/02/2026 CCA
27/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 100,00 €	AMP cession solde ADES THE PLANET 07/02/2026 CCA
28/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	875,00 €	GIANTSTEPS cession solde EMILE LONDONIEN 23/01/26 CCA
28/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	875,00 €	GIANTSTEPS cession acpte EMILE LONDONIEN 23/01/26 CCA
28/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	875,00 €	GIANTSTEPS cession acpte ASTELS 23/01/26 CCA
28/11/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	875,00 €	GIANTSTEPS cession solde ASTELS 23/01/26 CCA
30/11/2025	6231000	Annonces et insertions	1 292,00 €	CLUB&COMPTINES Insertions jeune public 2026
01/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 724,88 €	WART acpte cession ROMAIN GARCIA 10/04/2026
01/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	1 725,12 €	WART solde cession ROMAIN GARCIA 10/04/2026
01/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	4 000,00 €	ACM cession acompte ANA CARLA MAZA CCA
01/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 750,00 €	WART acpte cession JORIS DELACROIX 10/04/2026
01/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	5 750,00 €	WART solde cession JORIS DELACROIX 10/04/2026
02/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	7 500,00 €	ZOUAVE acpte cession CHARLIE WINSTON 06/02/26
02/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	7 500,00 €	ZOUAVE solde cession CHARLIE WINSTON 06/02/26
02/12/2025	6042000	Autres prestations diverses	2 000,00 €	Christophe POISSENOT GUERREIRO Mise en page prog S1 26 CCA
03/12/2025	6511000	Redevances pour logiciels	2 292,80 €	Abonnement annuel INNOVANCE 2026 CCA
04/12/2025	6151000	Maintenance	1 189,67 €	Maintenance GHS 2026 CCA
04/12/2025	6233000	Impressions	20,00 €	Impression Les Nubians 2026 / CCA
15/12/2025	6233000	Impressions	8 080,00 €	SODAL Impression programme S1 26 CCA
16/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 500,00 €	TRAFFIX MUSIC cession + transport POMPON P PARISOT 25/01/26 CCA
17/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	2 500,00 €	CARTEL cession THE HARLEM GOSPEL TRAVELERS 30/01/2026 CCA
18/12/2025	6251000	Voyages et déplacements	693,00 €	CHRISTINE HASSID Transport CHOPIN 27/02/26 CCA
19/12/2025	6232000	Affichage	431,00 €	LOCAL PRINT Habillage vitrine Prog. S1 26 CCA
19/12/2025	6151000	Maintenance	1 199,00 €	MAI Cogilog 2026
22/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 500,00 €	SOURCE PROD cession solde YASMINE HAMDAN 12/03/26 CCA
22/12/2025	6040000	Achat de spectacles 5,5 %	3 500,00 €	SOURCE PRODUCTIONS cession acompte YASMINE HAMDAN 12/03/26 CCA
23/12/2025	6511000	Redevances pour logiciels	153,00 €	Accès serveur cogilog janvier 2026
31/12/2025	6481000	Indemnité SCV	1 500,00 €	RIM Agrément collectif SCV 2026 (Fonctionnement + carnaval)